

DEPARTEMENT

Savoie

DE LA COMMUNE de LA CHAVANNE
73800

Séance du 26 mars 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	9

Date de la convocation
20 mars 2025

Date d'affichage
20 mars 2025

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt cinq
et le vingt-six mars
à dix-neuf heures

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 073-217300821-20250326-DEL2025_11-DE



le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances, sous la présidence de : **DURET Michel, Maire**

Présents : PETIT Gilles, DUVAL Olivier, MOUCHOT Jean, FEIGE Sylvie, BENOIT Véronique, FLAVIN Bastien, LAPERRIERE Nicolas, MICHEL Jean-Pierre.

Excusés : BATTIN Marie-Christine, BONI Emilie, SCOLARI Sarah.

Absents :

a été nommé secrétaire : MOUCHOT Jean

Convention de servitudes ENEDIS

Intervenant : M. DURET Michel, Maire qui explique qu'ENEDIS nous demande en tant que propriétaire de signer une convention de servitudes concernant les parcelles n° A 1748 et A 1750.

Il donne lecture de la convention jointe.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal
(vote : pour = 9, contre = 0, abstention = 0) :

- Autorise M. le Maire à signer la convention accompagnée de la fiche d'identité propriétaire et du plan cadastral.

Ainsi délibéré,
Pour copie conforme.

Le Maire,
DURET Michel

Le secrétaire de séance,
MOUCHOT Jean

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture

le

et publication,

du

ou notification

du